

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	9
REMERCIEMENTS	13
PRÉFACE	15
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	19
SOMMAIRE	23
INTRODUCTION GÉNÉRALE	27
SECTION I. – DÉFINITION DES TERMES DU SUJET	35
§1. – La Cour de justice de l'Union européenne	35
A. – De la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à la Cour de justice de l'Union européenne	36
I) Une juridiction unique	36
a) La Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier	37
b) La Cour de justice des Communautés européennes	39
II) Une juridiction pluriconstituée	40
B. – La Cour de justice de l'Union européenne	43
I) Composition de l'institution	43
II) Fonctionnement de l'institution	45
§2. – Le concept de juridiction constitutionnelle	47
A. – L'appréhension du concept	47
B. – La genèse du concept	50
I) La découverte du contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois	50
II) La réception du judicial review américain en Europe	54
III) La conceptualisation de la juridiction constitutionnelle	58

C. – La définition retenue	68
I) Le rejet de la définition strictement matérielle	68
II) Le rejet de la définition strictement organique	70
III) Notre définition	73
a) Un organe juridictionnel singulier	75
b) Un organe juridictionnel singulier et final	76
c) Un organe juridictionnel singulier et final chargé d'exercer la justice constitutionnelle	77
d) Un organe juridictionnel singulier et final chargé d'exercer la justice constitutionnelle, désigné comme tel par un ordre juridique donné	78
SECTION II. – MÉTHODE DE L'ÉTUDE	79
§1. – La démarche stipulative	80
§2. – La méthode comparatiste	82
SECTION III. – PLAN DE L'ÉTUDE	86

PARTIE I

LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

TITRE I

LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE SUBJECTIVE

CHAPITRE I – LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE DE L'ACCÈS À LA FONCTION	95
SECTION I. – LA SÉLECTION	97
§1. – Le caractère national de la procédure de sélection	98
A. – Les modalités de la sélection	99
I) Les États retenant une logique arbitrale	100
II) Les États imposant une procédure réglementée	106
a) Les procédures nationales de sélection des « anciens » États membres	107
b) Les procédures nationales de sélection des « jeunes » États membres	108
B. – Le contrôle de la sélection	112

I) L'incontournable compétence des États membres	113
a) Le fondement du contrôle	113
b) Les conséquences du contrôle	115
II) La souhaitable association de l'Union européenne	117
§2. – Le caractère légitime de la procédure de sélection	119
A. – Une légitimité équivalente	120
B. – Une légitimité accrue	121
SECTION II. – LA NOMINATION	124
§1. – La déclinaison de la procédure de nomination	125
A. – Le contrôle préalable du comité institué par l'article 255 TFUE	126
I) Les conditions d'instauration du comité	126
II) La nature quasi juridictionnelle du comité	128
a) La procédure devant le comité	129
b) La force des avis du comité	134
B. – La nomination formelle au sein du Conseil de l'Union européenne	136
I) L'agenda de la procédure	136
II) Les modalités de vote	137
III) La décision de nomination	139
§2. – Les caractères constitutionnels de la procédure de nomination	140
A. – Constitutionnalisation et contrôle des candidatures	140
I) Le contrôle par un organe parlementaire et le système européen	141
II) Le contrôle par une commission spécialisée et le système européen	146
B. – Constitutionnalisation et nomination <i>stricto sensu</i>	150
C. – Constitutionnalisation et composition de la Cour de justice de l'Union européenne	152
CONCLUSION DU CHAPITRE I	158
CHAPITRE II – LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE DE LA FONCTION	159
SECTION I. – LE STATUT CONSTITUTIONNEL DES MEMBRES DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	162
§1. – Le caractère sacré de la fonction	163

A. – L'objet de la sacralisation des juges européens :	
La prestation de serment	164
I) La portée symbolique du serment	165
II) La portée juridique du serment	168
B. – L'objectif de la sacralisation des juges européens :	
Le renforcement de l'impartialité des juges	170
I) L'impartialité subjective	170
II) L'impartialité objective	173
§2. – Le caractère protecteur de la fonction	176
A. – Fonction et responsabilité	176
I) Les immunités	177
a) Le principe de l'immunité	177
b) La levée de l'immunité	179
II) L'immovibilité	181
a) Le principe de l'immovibilité	181
b) Le relèvement de fonctions	183
B. – Fonction et activité	185
I) L'exclusivité des fonctions	185
II) La rémunération de l'unique activité	189
SECTION II. – L'OFFICE CONSTITUTIONNEL DES MEMBRES DE LA COUR	
DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	192
§1. – La préparation de la décision	193
A. – Le travail préparatoire du juge rapporteur et de l'avocat	
général	193
I) Le rôle pilote du juge rapporteur	193
a) La désignation du juge rapporteur	193
b) La fonction du juge rapporteur	196
c) Les prérogatives du juge rapporteur	197
II) Le rôle participatif de l'avocat général	199
B. – L'assistance des référendaires	200
I) La fonction des référendaires	200
II) L'influence des référendaires	204
§2. – La prise de décision	208
A. – Les modalités de la prise de décision	208
B. – Le débat lors de la prise de décision	211
I) Le rôle central des juges dans la prise de décision	212

a) Absence d'opinions dissidentes et unité de la juridiction	213
b) Absence d'opinions dissidentes et expression des divergences	217
II) Le rôle complémentaire des avocats généraux dans la prise de décision	221
a) Légitimité de la juridiction et présence de l'avocat général	221
b) La portée des conclusions de l'avocat général	224
CONCLUSION DU CHAPITRE II	230
CONCLUSION DU TITRE I	233

TITRE II

LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE OBJECTIVE

CHAPITRE I – LA SAISINE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	241
SECTION I. – LA SAISINE PAR DES ORGANES PRIVILÉGIÉS	243
§1. – La saisine par les pouvoirs publics européens et nationaux ...	244
A. – La saisine par les pouvoirs publics européens	245
I) La différenciation entre les pouvoirs publics européens ...	246
a) Les requérants semi-privilégiés	246
b) Les requérants privilégiés	249
II) L'objectif de la saisine par les pouvoirs publics européens : le contrôle de la répartition horizontale des pouvoirs au sein de l'Union européenne	252
B. – La saisine par les pouvoirs publics nationaux	256
I) La caractérisation du pouvoir public national	257
a) Le privilège affirmé	257
b) Le privilège éprouvé	260
II) L'action du pouvoir public national tendant à garantir la répartition verticale des compétences	262
III) L'action des pouvoirs publics nationaux tendant indirectement à la préservation des intérêts de l'Union européenne	264
§2. – La saisine par les organes juridictionnels	266
A. – La caractérisation de la saisine	267

I) L'auteur de la saisine	268
II) Le domaine de la saisine	271
a) Le champ préjudiciel élargi	271
b) L'appréciation de la compétence de la Cour de justice	273
B. – Le régime de la saisine	276
I) La saisine facultative	277
a) Le caractère subjectif de l'article 267, alinéa 2, TFUE	277
b) L'objectivation de l'article 267, alinéa 2, TFUE	281
II) La saisine obligatoire	284
a) La teneur de l'obligation	285
b) L'effectivité de l'obligation	288
SECTION II. – LA SAISINE PAR LES REQUÉRANTS ORDINAIRES	295
§1. – L'appropriation de la légalité européenne	296
A. – L'appropriation intéressée de la légalité européenne	297
I) Le contrôle direct de la légalité européenne	297
a) La recherche de l'illégalité normative	297
b) La recherche de l'illégalité par omission	302
II) Le contrôle indirect de la légalité européenne	305
B. – L'appropriation détournée de la légalité européenne	309
I) Le détournement de la légalité européenne devant le juge de l'Union européenne	310
II) Le détournement de la légalité européenne devant le juge national	316
§2. – La revendication de la légalité européenne par le justiciable ordinaire	320
A. – La revendication de la légalité européenne caractérisée	320
B. – La revendication de la légalité européenne théorisée	324
CONCLUSION DU CHAPITRE I	326
CHAPITRE II – L'INSTANCE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	329
SECTION I. – LES VOIES DE DROIT NON CONTENTIEUSES DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	330
§1. – La procédure d'avis	331
A. – Le déroulement de l'instance	331

I) La phase écrite	331
II) La phase orale	334
B. – La fin de l'instance	334
I) Le prononcé de l'avis	335
II) Confrontation à l'article 54 de la Constitution française	339
§2. – La procédure préjudicielle	343
A. – Le déroulement de l'instance	343
I) Les règles relatives à la compétence	344
a) L'éventuelle réforme de la procédure préjudicielle	344
b) La compétence exclusive de la Cour de justice	347
II) Les règles relatives à la procédure	348
a) La phase écrite de la procédure	349
b) La phase orale de la procédure	351
c) La procédure préjudicielle au regard du contentieux constitutionnel comparé	352
B. – La fin de l'instance	359
I) Les arrêts préjudiciels en interprétation	359
II) Les arrêts préjudiciels en appréciation de validité	362
SECTION II. – LES VOIES DE DROIT CONTENTIEUSES DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	364
§1. – Le contrôle des institutions	365
A. – La juridiction première et définitive de la Cour de justice	366
I) Le déroulement de l'instance	366
II) La fin de l'instance	370
a) Les arrêts en annulation	370
b) Les arrêts en carence	373
c) Les effets d'une déclaration incidente d'illégalité	376
B. – La juridiction suprême de la Cour de justice	379
I) La répartition des compétences entre la Cour de justice et le Tribunal	379
a) La compétence de droit commun du Tribunal	380
b) La compétence constitutionnelle de la Cour de justice	383
II) La procédure de pourvoi devant la Cour de justice	386
a) Le déroulement de l'instance	386
b) La fin de l'instance	389

III) La qualification du pourvoi au regard du procès en cassation	392
a) Les moyens invocables par le requérant	393
b) Le contrôle du juge	395
§2. – Le contrôle des États membres	398
A. – Les litiges objectifs	398
I) Le déroulement de l'instance	399
a) Avant l'instance : la phase précontentieuse	399
b) La phase contentieuse	400
II) La fin de l'instance	405
a) L'arrêt en manquement	405
b) L'arrêt en manquement sur manquement	407
B. – Les litiges subjectifs	410
I) La compétence obligatoire de la Cour de justice	410
a) Le déroulement de l'instance	411
b) La fin de l'instance	415
II) La compétence facultative de la Cour de justice	418
a) Le déroulement de l'instance	418
b) La fin de l'instance	420
CONCLUSION DU CHAPITRE II	422
CONCLUSION DU TITRE II	425

CONCLUSION DE LA PARTIE I

PARTIE II

LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

TITRE I

LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE DÉFINIE PAR LES TRAITÉS CONSTITUTIFS

CHAPITRE I – LE CONTRÔLE DE LA RÉGULARITÉ DES NORMES DANS L'UNION EUROPÉENNE	439
SECTION I. – LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES NORMES ÉTATIQUES AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE	440
§1. – Le contrôle de la conformité des normes étatiques et le juge de l'Union européenne	441
A. – Le contrôle explicite : le recours en manquement	441
I) L'objet du contrôle	441
a) Les normes nationales objet du contrôle	441
b) Les normes européennes de référence du contrôle	443
II) L'étendue du contrôle	444
a) La procédure de référé	444
b) Le contrôle au fond	452
B. – Le contrôle implicite : le renvoi préjudiciel en interprétation	455
I) La censure des règles nationales substantielles	456
II) La censure des règles nationales procédurales	463
C. – Le contrôle de légalité des actes nationaux dans le cadre du Système européen de banques centrales	467
I) Le caractère inédit de l'arrêt <i>Rimšēvičs</i>	468
a) La compétence de la Cour de justice	468
b) La qualification du recours prévu par l'article 14.2 des Statuts SEBC et de la BCE	471
II) Quelle portée pour l'arrêt <i>Rimšēvičs</i> ?	472
a) Le cadre spécifique du Système européen de banques centrales	473

b) L'exception qui confirme la règle	475
§2. – Le contrôle de la conformité des normes étatiques et le juge national	477
A. – Les caractéristiques de la compétence du juge national : L'arrêt <i>Simmenthal</i>	477
B. – L'exercice de la compétence du juge national	479
SECTION II. – LE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ DES NORMES DE L'UNION EUROPÉENNE	484
§1. Le contrôle <i>a priori</i>	485
A. – L'objet du contrôle <i>a priori</i>	485
B. – L'objectif du contrôle <i>a priori</i>	489
I) La sanction des accords contraires au droit de l'Union	489
II) La confirmation des accords conformes au droit de l'Union	493
§2. – Le contrôle <i>a posteriori</i>	495
A. – Le contrôle de la légalité positive et négative opéré par le juge de l'Union européenne	496
I) Le contrôle de la légalité des normes adoptées par les pouvoirs publics européens	496
a) Les normes de référence du contrôle	497
b) Les normes objet du contrôle	500
II) Le contrôle de la validité des normes adoptées par le Conseil européen	512
a) L'arrêt <i>Pringle</i>	514
b) L'arrêt <i>Pringle</i> et le pouvoir constituant	519
B. – Le contrôle de la validité positive opéré par le juge national	522
CONCLUSION DU CHAPITRE I	528
CHAPITRE II – LE CONTRÔLE DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DANS L'UNION EUROPÉENNE	531
SECTION I. – LE CONTRÔLE DE LA RÉPARTITION HORIZONTALE DES COMPÉTENCES	534
§1. – Le contrôle de l'équilibre institutionnel	534
A. – L'équilibre institutionnel restauré	535
I) Le dualisme dominant circonscrit	536
II) Le dualisme dominant concurrencé	539

B. – l'équilibre institutionnel préservé	543
I) L'interprétation dynamique du principe	544
II) Les limites de l'interprétation : Quis custodiet ipsos custodies ?	548
§2. – Les litiges interinstitutionnels et la procédure de litiges entre organes devant la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne	553
A. – Des analogies entre les deux procédures	555
I) La saisine de la juridiction	555
a) La qualité pour agir	555
b) L'intérêt à agir	556
II) L'instance	558
a) Le déroulement de l'instance	558
b) La fin de l'instance	559
B. – Des différences surmontables	561
I) Les différences quant à l'objet du litige	561
II) Les similitudes quant à la finalité des deux recours	563
C) Bilan comparatif	565
SECTION II. – LE CONTRÔLE DE LA RÉPARTITION VERTICALE DES COMPÉTENCES	567
§1. – Le contrôle du principe de subsidiarité	568
A. – L'étendue du contrôle	569
B. – Réflexions sur la subsidiarité dans l'Union européenne	573
I) Au niveau du principe : Sortir de la confusion entre subsidiarité et intégration	574
a) L'écueil du progressisme intégratif	575
b) La dissociation (apparente) entre subsidiarité et intégration : les emprunts au cadre fédéral	579
II) Au niveau du contrôle : Développer une justiciabilité satisfaisante	581
§2. – Le contrôle du principe de proportionnalité	584
A. – L'étendue du contrôle	587
B. – Le contrôle du principe de proportionnalité au regard du contentieux constitutionnel comparé	592
CONCLUSION DU CHAPITRE II	599
CONCLUSION DU TITRE I	601

CONCLUSION DU TITRE I

TITRE II

LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE RÉSULTANT DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

CHAPITRE I – LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR JURIDIQUE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE	607
SECTION I. – LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR JURIDIQUE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE LISBONNE	608
§1. – Le principe d'un texte constitutionnel déclaratoire	609
A. – La nature constitutionnelle du texte	610
I) Un processus constituant	611
II) Une substance constitutionnelle novatrice	609
B. – La valeur déclaratoire du texte	613
I) La valeur déclaratoire proclamée	613
II) La perspective (abandonnée) d'une valeur contraignante de la Charte	616
§2. – La réalité contentieuse de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	618
A. – Les références audacieuses à la Charte par les acteurs juridictionnels	619
I) L'invocation de la Charte par les requérants	619
II) L'évocation de la Charte par les avocats généraux	622
B. – La retenue de la formation de jugement	625
SECTION II. – LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR JURIDIQUE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE LISBONNE	629
§1. – La valeur constitutionnelle formelle de la Charte	629
A. – La réunion de la forme et de la substance	629
B. – La réunion contrariée de la forme et de la substance	632
§2. – La valeur constitutionnelle matérielle différenciée de la Charte	636
A. – Des droits à valeur constitutionnelle	637

I) Le droit constitutionnel à la protection des données personnelles	637
II) Des droits constitutionnels absolus, l'interdiction de traitements inhumains et dégradants et le principe de dignité humaine	645
B. – Des principes à valeur infraconstitutionnelle	648
I) La portée de la distinction entre droits et principes au sein de la Charte	650
II) La justiciabilité des principes sociaux consacrés par la Charte	653
C. – La justiciabilité de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne au regard du contentieux constitutionnel comparé	657
I. – La justiciabilité différenciée des droits et principes dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : Proposition de classification	657
II) Mise en perspective au regard du contentieux constitutionnel comparé	661
a) La distinction entre les droits constitutionnels	661
b) La distinction entre les droits et les principes	663
CONCLUSION DU CHAPITRE I	668

CHAPITRE II – LA DÉTERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE	671
SECTION I. – LA DÉTERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE AU REGARD DES ORDRES JURIDIQUES NATIONAUX	672
§1. – La concurrence intérieure maîtrisée	673
A. – Une vision constitutionnelle : l'arrêt <i>Åkerberg Fransson</i>	674
B. – Une vision constitutionnelle ponctuelle	679
I) Une vision constitutionnelle isolée	679
II) L'approche casuistique comme instrument du pouvoir constitutionnel	685
§2. – La concurrence neutralisée	688
A. – La supranationalité constitutionnelle imposée	689
I) La « trinité principielle » comme élément de neutralisation des standards nationaux de protection	689
II) L'émergence d'un juge constitutionnel supranational	694

B. – La supranationalité constitutionnelle contestée	697
I) L'invocation des identités constitutionnelles nationales	697
II) Vers la fin de la tolérance constitutionnelle ?	703
SECTION II. – LA DÉTERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION	
DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE	
AU REGARD DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	707
§ 1. – Une concurrence de principe	707
A. – La clause des droits correspondants vecteur de concorde jurisprudentielle	708
B. – La concurrence retrouvée : le cas des droits propres à l'Union européenne	715
§ 2. – Vers une concurrence dépassée : l'adhésion projetée à la Convention européenne des droits de l'homme	720
A. – Les difficultés posées par l'adhésion	720
I) La rhétorique constitutionnelle au soutien du particularisme de l'Union européenne	722
II) Des incompatibilités procédurales irrémédiables	724
B. – Les conséquences d'une adhésion effective sur l'office constitutionnel du juge de l'Union européenne	727
I) L'adhésion et le pouvoir du dernier mot	728
II) L'adhésion et la protection de l'ordre constitutionnel dans ses éléments constitutifs	729
CONCLUSION DU CHAPITRE II	734

CONCLUSION DU TITRE II

CONCLUSION DE LA PARTIE II

CONCLUSION GÉNÉRALE	743
ANNEXES	753
BIBLIOGRAPHIE	781
INDEX DES MOTS	861
RECUEIL DE JURISPRUDENCE	867